

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALLEIRY

## CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**12 MAI 2026**

---

L'an deux mil vingt-six, le douze mai, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres votants : 16  
Date de la convocation : 05 mai 2026

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, Maire, Mmes Hélène ANSELME, Elisabeth DÉAL, Adjointes, Mmes Alexandra DALLIÈRE, Renée RICHARD, Carole DUPONT, Gabrielle FRAISSARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, Conseillères Municipales, M. Claude LEPERS, Conseiller Municipal, Mmes Nicole LAMBERSEND, Mélanie MORETTI, Andrée CHARTON, Marie REAL, Mrs Bruno MICOUD, Olivier MAZILLE, Membres Extérieurs.

**POUVOIR** : Mme Véronique JAME à Mme Renée RICHARD.

**ABSENT** : M. Cédric BLERVACQUES, Membre Extérieur.

Mme Renée RICHARD a été élue secrétaire de séance.

---

**DCCAS20260512 - 05**

**OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE**

Monsieur le Maire, Président du CCAS, présente le règlement budgétaire qui fixe les règles de gestion applicable au CCAS pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3 ;

Vu la délibération n°DCCAS20211214-01 du 14 décembre 2021 approuvant le passage à la M57 ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le règlement budgétaire (ANNEXE 2) du conseil d'administration de Valleiry.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du CCAS,  
Alban MAGNIN.